

12 recommandations et mesures pour assurer une santé durable

Dans le livre *Avant qu'il ne soit trop tard*, Fayard, 2007, Dominique Belpomme propose un Programme d'Union nationale de santé durable en 12 points, "car la santé et l'environnement se situent bien au-delà des clivages politiques".

Ces 12 recommandations et mesures sont basées sur le **Mémoire de l'Appel de Paris**.

1. Faire de l'enfance une priorité absolue de santé publique.
2. Réviser les normes toxicologiques réglementaires en les adaptant à l'enfant et aux femmes enceintes (au fœtus et à l'embryon), car ils sont les plus vulnérables de la société.
3. Appliquer concrètement le règlement européen REACH et concourir à son renforcement.
4. Réduire la TVA pour les produits mis sur le marché lorsqu'ils sont respectueux de la santé et de l'environnement.
5. Instituer une procédure réglementaire de mise sur le marché des produits phytosanitaires (pesticides), additifs alimentaires et cosmétiques, comparables à celle en vigueur pour les médicaments.
6. Concourir à la réforme de la Politique Agricole Commune (PAC) et, simultanément, interdire les OGM alimentaires et renforcer le développement de l'agriculture biologique tout en établissant une réduction programmée de l'utilisation des pesticides.
7. Instituer d'urgence un moratoire pour l'implantation d'incinérateurs et l'attribution des autorisations de coïncinération, tout en développant concrètement le tri sélectif, la réutilisation des composants, le recyclage des matières secondaires et le stockage sécurisé des déchets.
8. Réviser totalement les objectifs et les modalités de mise en œuvre du Plan Cancer, renforcer le Plan santé-environnement et articuler les deux plans dans le cadre d'une politique de santé entièrement restructurée en fonction du concept de santé durable.
9. Instaurer l'enseignement de l'écologie et de l'hygiène dès le plus jeune âge et réviser les programmes de recherche médicale en les orientant vers la prévention des maladies environnementales et non pas seulement en direction de la génétique et des traitements.
10. Revaloriser les universités. Revaloriser la recherche publique, en la rendant plus compétitive et en l'orientant vers la protection de la nature, le développement des énergies renouvelables et la lutte contre l'effet de serre.
11. Réformer l'Etat, en plaçant l'environnement et la santé au cœur des priorités nationales, et pour cela : créer une cellule de coordination environnementale directement sous la tutelle du Premier Ministre ; créer un ministère d'Etat de l'Environnement ; transformer l'actuel ministère de la Santé en ministère de la Santé durable ; dynamiser les nombreuses agences existantes en leur imposant de travailler en symbiose et de façon complémentaire.
12. Transposer les directives européennes en droit français dans les délais réglementaires, veiller à la stricte application des directives et règlements européens et ouvrir concrètement la politique de santé et de recherche du pays à l'Europe en formant des experts de haut niveau en santé et environnement.